



demande de renseignements sur les SCI

Par **milou4763**, le **07/08/2009** à **16:31**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d'avoir un renseignement, je vous explique, j'ai un terrain assez grand et je voudrais construire une deuxième maison, étant donné le PLU je n'ai pas le droit de construire une autre maison si elle n'est pas "collée" à la première, j'ai donc pensé à faire une SCI pour ce projet mais je voudrais savoir si le terrain acheté par MR et Mme, donc moi et mon épouse peut être vendu à un euro symbolique à la SCI.

De cette manière j'évite les frais de notaire trop importants, et je peux concrétiser mon projet

Merci d'avance pour tous les renseignements que vous pourrez me fournir